



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un septembre le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	18
Procurations :	8
Suffrages exprimés :	26
Votes Pour :	26
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (procuration à I. Dexpert), M. Patrick DUFAU (procuration à D. Barreyre), M. Julien RIVIERE (procuration à B. Jollys), M. Nicolas SERRIERE (procuration à F. Delcros), Mme Mélanie MANO (procuration à F. Chadeaud), M. Jacques DELLION (procuration à R. Bamale), M. Pierre MONCHAUX (procuration à I. Pointis), M. Laurent JOUGLENS (procuration à L. Soulard).

Absente : Mme Sylvie BADETS.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POINTIS

N° DE_2021_108

OBJET : ACQUISITION TERRAINS DELAISSES DE L'A65

Suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé dans le cadre de l'autoroute A65, Monsieur Bernard JOLLYS que le Cabinet SYSTRA, consultant pour le compte d'A'LIENOR, concessionnaire de l'autoroute A65, propose de rétrocéder à la commune les terrains relatifs à l'assiette des voiries établies dans le cadre des travaux connexes à l'autoroute.

Une promesse de vente préétablie est jointe en annexe comportant les parcelles concernées par cette cession.

La Société A'LIENOR s'engage à céder pour l'euro symbolique au bénéfice de la commune les biens répertoriés ci-après pour une surface totale de 45 418 m², telles que définies aux plans joints en annexe, après aménagement foncier agricole et forestier.

Références cadastrales des parcelles				A Acquérir			
Section	Numéro	Nature	Surfaces	N° DU PLAN PARCELLAIRE			
					Section	Numéro	Surfaces
B	1762		8756 m ²	05-10	B	2048	3930 m ²
				05-142	B	2047	11 m ²
B	1769		2908 m ²	05-11	B	1769	2908 m ²
B	1771		152 m ²	05-12	B	1771	152 m ²
B	1839		250 m ²	05-13	B	1839	250 m ²
B	1777		6711 m ²	05-14	B	2055	1524 m ²
B	1726		26121 m ²	05-15	B	2002	940 m ²
				05-20	B	2003	466 m ²
				05-18	B	2000	580 m ²
A	612		650 m ²	05-19	A	612	650 m ²
A	692		146 m ²	05-21	A	871	13 m ²
A	616		9013 m ²	05-22	A	826	1342 m ²
A	666		966 m ²	05-23	A	867	250 m ²
A	683		1083 m ²	05-24	A	869	855 m ²
A	685		1082 m ²	05-25	A	685	1082 m ²
A	625		6478 m ²	05-26	A	828	691 m ²
A	686		23 m ²	05-27	A	686	23 m ²
A	688		66 m ²	05-28	A	688	66 m ²
A	629		4494 m ²	05-29	A	833	8 m ²
A	690		96 m ²	05-30	A	690	96 m ²
A	643		26149 m ²	05-31	A	849	108 m ²
				05-89	A	853	2072 m ²
				05-112	A	856	483 m ²
A	599		224 m ²	05-60	A	599	224 m ²
A	601		565 m ²	05-61	A	601	565 m ²
F	1989		418 m ²	05-65	F	1989	418 m ²
				05-106	A	841	706 m ²
				05-95	A	799	826 m ²
A	634		250 m ²	05-97	A	837	152 m ²
A	645		202 m ²	05-99	A	860	1 m ²
A	641		274 m ²	05-101	A	848	146 m ²
A	635		1765 m ²	05-103	A	839	1428 m ²
A	640		849 m ²	05-108	A	845	143 m ²
				05-120	B	2019	2037 m ²
				05-123	B	2014	522 m ²

Références cadastrales des parcelles				A Acquérir			
Section	Numéro	Nature	Surfaces	N° DU PLAN PARCELLAIRE			
					Section	Numéro	Surfaces
B	1730		1625 m ²	05-124	B	2011	618 m ²
B	1728		3287 m ²	05-127	B	2007	765 m ²
B	1766		3015 m ²	05-136	B	2051	645 m ²
				05-135	B	2053	2251 m ²
				05-137	B	2050	119 m ²
B	1765		3982 m ²	05-138	B	1765	3982 m ²
B	1832		117 m ²	05-139	B	1832	117 m ²
B	1759		68 m ²	05-140	B	1759	68 m ²
B	1761		2282 m ²	05-141	B	2046	1423 m ²
TOTAL							35 656 m²

Parcelles vertes :

Références cadastrales des parcelles				A Acquérir			
Section	Numéro	Nature	Surfaces	N° DU PLAN PARCELLAIRE			
					Section	Numéro	Surfaces
				05-38	A	862	816 m ²
				05-111	A	844	64 m ²
				05-93	A	798	169 m ²
				05-92	A	824	1 560 m ²
				05-91	A	842	3 904 m ²
				05-90	A	854	3 249 m ²
TOTAL							9 762 m²

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;
- Vu le code des Personnes Publiques ;
- Vu la promesse de cession de la Société A'lienor pour l'euro symbolique des parcelles ci-dessous annexées au bénéfice de la commune ;
- Considérant que le projet de rétrocession est de nature à préserver les espaces, de permettre l'alignement des abords, et d'assurer une protection foncière ;
- Considérant l'intérêt général pour la commune d'acquérir cette emprise afin de réaliser des aménagements participant à la préservation des espaces ;
- Considérant l'intérêt général de disposer à terme d'une aire de co-voiturage avec ombrières à proximité de l'entrée de l'A65 sur l'emprise de ces parcelles cédées ;
- Considérant que la contrepartie et l'intérêt général attachés à la vente pour l'euro symbolique est suffisant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition d'une emprise appartenant à la Société A'LIENOR à l'euro symbolique, les frais d'actes restant à la charge de la commune.

AUTORISE Madame le maire à signer la promesse de cession présentée par A'LIENOR et de signer l'acte en la forme administrative.

CHARGE Madame le maire de l'exécution de la présente et de signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

